



Paris, le 16 avril 2019

/ COMMUNIQUE DE PRESSE / COMMUNIQUE DE PRESSE /

L'AMF appelle les communes et les intercommunalités de France à être solidaires de la restauration de Notre-Dame de Paris

Après des heures de lutte contre le gigantesque incendie qui a ravagé la cathédrale Notre-Dame de Paris, l'ensemble du feu a été éteint dans la nuit grâce au professionnalisme et au courage des sapeurs-pompiers de Paris.

Notre-Dame de Paris en flammes a touché notre pays au plus profond de son identité. Symbole fort de Paris, de notre Histoire, de la France multiséculaire, de notre patrimoine, elle est notre héritage commun, notre lien au passé autant que notre inscription dans l'avenir.

C'est pourquoi l'AMF lance un appel à toutes les communes et intercommunalités de France pour s'associer, aux côtés de l'État et de la Ville de Paris, à la restauration de la cathédrale Notre-Dame dans le cadre de la collecte nationale ouverte par la Fondation du patrimoine.

Les dons des communes et intercommunalités peuvent être adressés à la Fondation du patrimoine : www.fondation-patrimoine.org

Veuillez trouver ci-joint un modèle de délibération